

DECISION DE LA PRESIDENTE PAR DELEGATION

Budget annexe Pescalis - Réalisation de ligne de trésorerie

Décision D-2026-186

La Présidente de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais,

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 5211-10 relatif au régime de délégation du Président ;
- **Vu** la délibération DEL-CC-2026-101 du conseil communautaire du 14 avril 2026 par laquelle le conseil a donné délégation à la Présidente de prendre toute décision concernant la réalisation d'avances et de lignes de trésorerie ;
- **Vu** l'arrêté de la Présidente n°A-2026-17 du 21 avril 2026 portant délégation de fonction et de signature à M. Pascal LAGOGUÉE, Vice-Président, pour traiter des affaires relatives aux finances et budgets ;
- **Considérant** qu'il est nécessaire d'avoir recours à une ligne de trésorerie complémentaire, compte tenu des mouvements financiers importants, une consultation a été réalisée auprès de plusieurs organismes bancaires ;
- **Considérant** les propositions reçues ;

DECIDE

ARTICLE 1 : d'établir un contrat de ligne de trésorerie d'un montant de 200 000€ auprès de la Banque Postale.

ARTICLE 2 : principales caractéristiques de la ligne de trésorerie :

CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE LA LIGNE DE TRESORERIE INTERACTIVE UTILISABLE PAR TIRAGES	
Organisme bancaire prêteur	La Banque Postale
Objet	Besoin ponctuel de trésorerie
Montant	200 000,00 euros (deux cent mille euros)
Durée	364 jours à compter de la date d'entrée en vigueur
Taux d'intérêts	€STR* + marge de 0,87% l'an *Date de constatation : index €STER publié le jour ouvré TARGET 2 suivant chaque jour de la période d'intérêts En tout état de cause et quel que soit le niveau constaté de l'index €STER, le taux d'intérêt effectivement appliqué ne sera jamais négatif. Dans l'hypothèse d'un index €STER négatif, la Ca2b restera au minimum redevable de la marge telle qu'indiquée ci-dessus
Base de calcul des intérêts	Exact/360 jours
Modalités de remboursement	Paiement trimestriel des intérêts et de la commission de non utilisation Remboursement du capital à tout moment et au plus tard à l'échéance finale
Date de prise d'effet	A la date de signature du contrat
Garantie	Néant

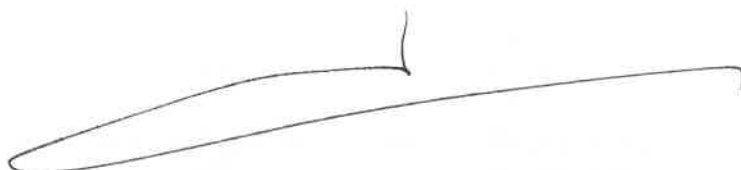
Commission d'engagement	200€ soit 0.10% du montant maximum payable au plus tard à la date de prise d'effet du contrat
Commission de non-utilisation	0,10% du montant non utilisé payable à compter de la date de prise d'effet du contrat trimestriellement à terme échu le 8 ^{ème} jour ouvré du trimestre suivant
Modalités d'utilisation	L'ensemble des opérations de tirage et de remboursement est effectué par internet, via la mise à disposition du service « Banque en ligne » de la Banque Postale. Tirages/Versements – Procédure de crédit d'office privilégiée Date de réception de l'ordre en J avant 15h30 pour exécution en J+1. Toute demande de tirage/remboursement devra être réalisée au plus tard 3 jours ouvrés précédant la date d'échéance de la ligne. Montant minimum 10 000€ pour les tirages
Modalité de contractualisation	Signature en ligne avec vérification renforcée du signataire via la solution DOCAPOSTE « Signer en Ligne »

ARTICLE 3 : Ampliation de la présente décision sera transmise à Madame la sous-préfète de BRESSUIRE, et à Monsieur le Trésorier général de THOUARS.

Information de cette décision sera faite en séance de conseil communautaire.

Fait à Bressuire, le 25/06/2026

**Le vice-Président,
Monsieur Pascal LAGOGUÉE**



Transmis en préfecture le 30 JUIN 2026

Notifié ou publié le 30 JUIN 2026

La Présidente,
-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
-informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification/ou publication.